



Syndicat
Intercommunal
des Eaux de
Basse-Vigneulles
et Faulquemont

REUNION du COMITE

en date du Lundi 15 Juin 2015

N/Réf. : COM/3220/2015 HS/FP/NP

V/Réf. :

Objet :

Faulquemont, le 01.06.2015

ORDRE du JOUR

I – ADMINISTRATION GENERALE

POINT N° 1.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SEBVF en 2014 (Bureau du 18.05.2015)

II - FINANCES

POINT N° 2.1 – Approbation du Compte Administratif 2014 (Bureau du 18.05.2015)

POINT N° 2.2 – Approbation du Compte de Gestion 2014 (Bureau du 18.05.2015)

POINT N° 2.3 – Affectation du Résultat d'Exploitation 2014 (Bureau du 18.05.2015)

POINT N° 2.4 – Décision Modificative N° 1 (Bureau du 18.05.2015)

III – POINTS ADOPTES par le BUREAU du 18.05.2015

IV – DIVERS

Direction et Services Administratifs

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30

Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

PROCES-VERBAL REUNION du COMITE

en date du Lundi 15 Juin 2015

qui s'est déroulée à LAQUENEXY

Espace Socioculturel «Aux Quatre Vents»

N/Réf. : COM./5086/2015 NP

Convocation du : 20.05.2015
Membres en exercice : 210
Membres présents : 114
Procurations : 16

Président : Monsieur BLANCHARD Pierre

Etaient présents :

Messieurs DI ROSA Salvatore, BARTHELEMY Guillaume, BLUM Jacques, DOYEN Bernard, MIDENET Angel, SEYER Lionel, ARNOULD Armand, MARTINEZ Thomas, BOY LOUSTAU Jean-Marie, LLORET Thierry, VAILLANT Jacques, STEINMETZ Georges, DUCAMIN Emile, FOULIGNY Gilbert, ZUSATZ François, NOTAT Sébastien, THIS Rémy, GAMBALONGA Richard, BERNEZ Guillaume, BONHOURE Guillaume, GRELOT Patrick, LARISCH Jean-Paul, SCHLOUPT Denis, HOFFERT Etienne, LEIDNER Jonathan, MULLER Alain, BECKER Stéphane, ZIMMERMANN Jean-Daniel, MELIN Raphaël, GABRIELE Egidio, CHAMPREUX Jean-Marc, BIANCHIN Bruno, MILAZZO Marcel, MICHEL Victor, PIZZOL Roger, REMY Michel, WAWRZYNIAK Franck, JEANRONT Samuel, ETIENNE Jean-Luc, FRANCK Rémy, KONIG Fernand, BALLASSE Luc, HOUILLON Marc, GERARDIN Alain, MOLTER Bernard, KREIS Jean-Luc, MULLER Rémy, LEROY Hervé, GANDAR Romain, FEGER Michel, LALLEMENT Denis, KAPFER René, HENRY Michel, DAMAS Gilles, SIDOU Gérard, HAHN Daniel, POINSIGNON Rémi, DOSDA Michel, FAVIER Thomas, LOUYOT Jean-Marie, JACQUEMIN Maurice, FLEURENCE Anthony, KARMANN Bertrand, HINZ Nicolas, WEHRUNG Jean-Nicolas, COLIN Jean-Yves, GAUTIER Jean-Marie, HAUSER Christian, GARCIA-CANO Raphaël, MICHEL Didier, ERHARD André, FERRY Maurice, PIERRARD Alain, HOLOMUZDOL Eric, GIRARD Guy, DUMET Gérard, BRIOT Jean-Paul, MALARD Pascal, KUGLER Alain, FORET René, MORYS Jean, GRIMMER Didier, LAUDET Yvon, RESLINGER Rémy, ROSSI Sébastien, BACH Gilbert, LORIN Simon, NUREMBERG Pascal, PERES DOS REIS François, FROMOND Yoann, LANG Paul, TRIBOUT Jean-Charles, THONNON Gilbert, LEROY Stéphane,

Mesdames GEORGES Evelyne, DIDIER Julie, KAHL Nicole, CANTERI Patricia, CAULIER M-Laëtitia, FROHWERK Graziella, KIRCHNER Martine, CHABEAUX Elisabeth, FRANCOIS Francine, LECLERE Eliane, STAUB Danièle, PINTARIC Edith, LAURENT Bernadette, DODERMANN-PADOIN Dominique, LOSSON-GROMANGIN Astrid, RIBEIRO Christelle, POINSIGNON Marie-Laure, BOULANGE Rachel, HORY Marie-Claire,

Ont donné procuration :

Monsieur NOEL Pascal	à	Monsieur FORET René
Monsieur GIAMBERINI Luc	à	Madame CANTERI Patricia
Monsieur GORI Jean-Marie	à	Monsieur LARISCH Jean-Paul
Monsieur MEYER Christian	à	Monsieur SCHLOUPT Denis
Madame VILBOIS Valérie	à	Madame CAULIER Marie-Laëtitia
Monsieur LAVERGNE François	à	Monsieur MULLER Alain
Monsieur MARTINEZ Francis	à	Monsieur LEIDNER Jonathan
Monsieur ETIENNE Gilles	à	Monsieur LALLEMENT Denis
Monsieur LEBLEU Clément	à	Monsieur HAHN Daniel
Madame OSTER-FLON Sandrine	à	Madame LOSSON GROMANGIN Astrid
Monsieur THIELEN Eugène	à	Madame DODERMANN PADOIN Dominique
Monsieur MULLER Jean-Claude	à	Monsieur HINZ Nicolas
Monsieur BECKER Cyrille	à	Monsieur ERHARD André
Monsieur JOUAN Patrick	à	Monsieur FERRY Maurice
Monsieur BIR Dominique	à	Madame POINSIGNON Marie-Laure
Madame HARTARD Anne-Marie	à	Monsieur RESLINGER Rémy

Excusés :

Messieurs KRIEGER Raphaël, FULLER Jean-Marc, SIMONET Frédéric, GAZIN Philippe, VIEL Alain, SCHAMBIL Philippe, LEGENDRE Michel, FEBREY Régis, HOLZ Jérôme, KLEIN Sylvain, GRANDIDIER Jacques, HENRY Yannick, GRANDIDIER Alban, FONTAINE Pascal, JACQUEMIN Robert, HINSCHBERGER Daniel, ALBRIQUE Thierry, OUDIN Jean-Yves, POINSIGNON Gilles, THILL Pierre, GRIVEL Patrick, DUBOIS Xavier,

Mesdames PERIOT Stéphanie, BARBIER Marie-Thérèse, BAMMES Fanny, HEROLD Marie-Ange, WEISBECKER Sylvie,

Madame le Receveur Syndical

Etaient également présents :

Monsieur SIAT Hervé, Directeur Général des Services
Madame PICH Francine, Adjointe du Directeur
Monsieur ROEMER Stéphane, Ingénieur
Monsieur LEGENDRE Alain, Technicien

Direction et Services Administratifs

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebv.com - Courriel : contact@sebv.com

I – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

POINT N° 1.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SEBVF en 2014

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 84 Communes adhérentes.

Cela permettra :

- * d'en porter connaissance à leurs Conseillers Municipaux,
- * de le mettre à la disposition des abonnés de leur Commune.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

- I - Périmètre d'action du S.E.B.V.F.
- II - Indicateurs techniques
- III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager
- IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

I – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.

En 2014, le S.E.B.V.F. a distribué de l'eau potable à **43 994** habitants (population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014) en régie directe soit à **19 225** abonnés, sur le territoire des **84** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'abonnés	16 474	16 811	18 119	18 444	18 878	18 888	19 042	19 225

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2014, le nombre d'abonnés n'a pas augmenté de manière significative.

Parmi les abonnés, on peut remarquer des « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **8** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m³/an, **12** clients consomment plus de 6 000 m³/an (**3** de 6 à 10 000 m³/an ; **5** de 10 000 à 20 000 m³/an ; **2** de 20 000 à 30 000 m³/an ; **1** de 30 000 à 40 000 m³/an ; **1** de 40 000 à 50 000 m³/an). Ces 21 gros consommateurs représentent un volume de 263 276 m³ soit 12,2 % du volume total facturé en 2014 (11,4 % en 2013).

A la fin 2014 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 670 km de réseau (> DN 80),
- le linéaire de raccords individuels et diamètres < 80 est évalué à 350 km,
- le volume de stockage est de 18 675 m³ pour 46 ouvrages,
- la capacité totale de production du SEBVF est de 14 500 m³/jour sur sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m³/jour pour 8 forages.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité s'engage à mettre en place des indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Arrêté du 2 mai 2007	En place	A mettre en place
<u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>			
Situation des principaux points de production d'eau		x	
Volumes Vendus		x	
Rendement du réseau de distribution	x	x	
Fuites et interventions		x	
Travaux de raccords réalisés		x	
Indice linéaire des volumes non comptés	x	x	
Indice linéaire des pertes du réseau	x	x	
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	x	x	
<u>INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIALES</u>			
Prix de l'eau		x	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	x	x	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	x	x	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	x	x	
Taux d'impayé	x	x	
<u>QUALITE DU SERVICE A L'USAGER</u>			
Taux de réclamations	x	x	
Taux de conformité des prélèvements d'eau	x	x	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	x	x	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccords pour les nouveaux abonnés	x	x	

II - Indicateurs techniques

a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 3 unités de distribution, constituées de 8 forages en nappe profonde (grès vosgien) en service.

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de CREHANGE (pour les forages 602 et 605) et de BASSE-VIGNEULLES (pour cinq forages F1 à F5) et d'un forage à HOLACOURT dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Caractéristiques des différents forages

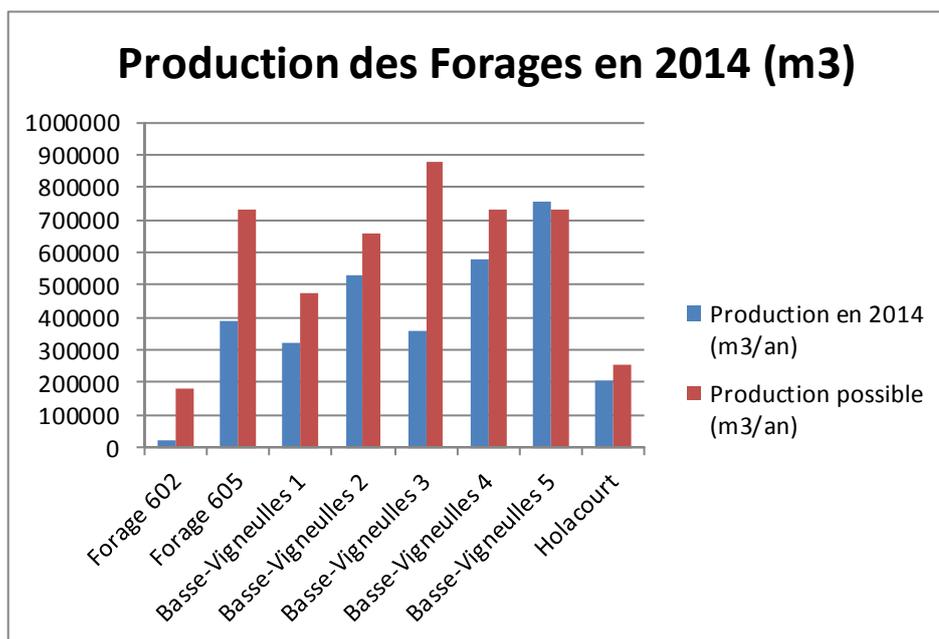
Forages Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse- Vigneulles 1	Basse- Vigneulles 2	Basse- Vigneulles 3	Basse- Vigneulles 4	Basse- Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2014 (m3/an)	22 235	388 690	321 977	530 080	356 330	580 180	756 170	207 249
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	730 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	40,6	26,7	38,4	36,4	37,3	37,9	38,7	23,1
Chlorures* (mg/L)	480	310	40,3	42	23	7,3	2,8	180
Sodium* (mg/L)	289	196	51,4	47,8	33,4	11,8	11	121
Sulfates* (mg/L)	231	126	173	174	143	116	98	101
Conductivité* (µS)	2200	1500	960	880	790	720	710	1000

*Limite de qualité Maximum : Chlorure : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfate : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS

La production totale des forages du Syndicat a été de **3 162 911 m³ en 2014**.

La teneur des chlorures est sensiblement identique aux années précédentes dans les forages de CREHANGE.

Pour les forages de CREHANGE, on dépasse les valeurs indiquées par les normes s'agissant de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles pour les paramètres chlorures, sodium.



Depuis la mise en route du forage 5 de BASSE-VIGNEULLES en 2006, les forages de CREHANGE 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé.

Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique, l'eau provenant des forages de CREHANGE est mélangée avec l'eau des forages de BASSE-VIGNEULLES, sur le site de Redlach. A noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectuée par l'ARS.

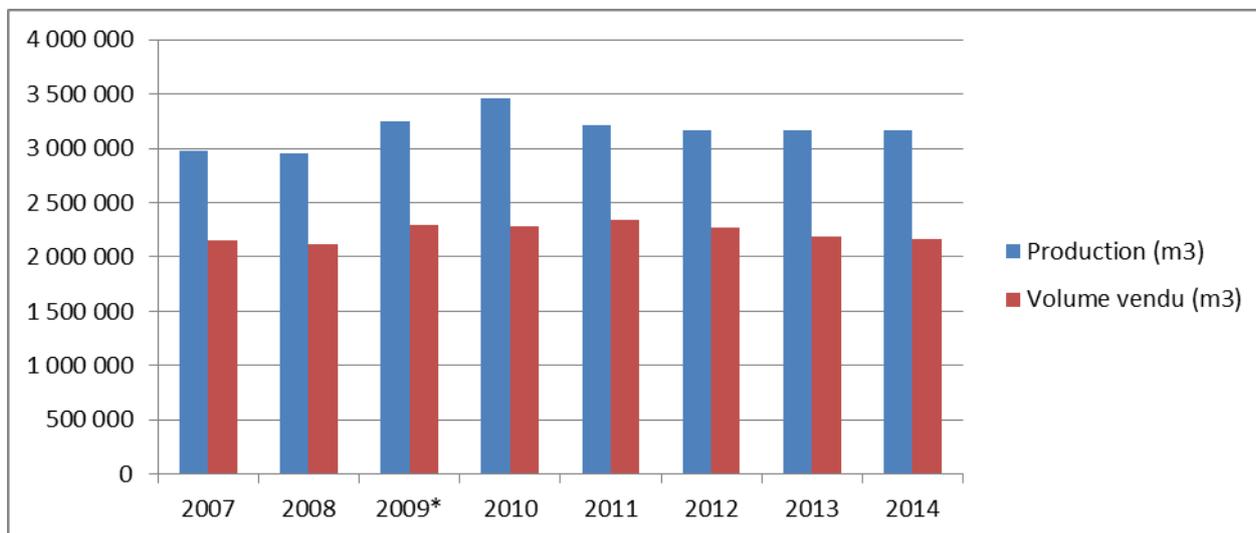
b) Volumes vendus :

Le volume d'eau vendu aux particuliers en régie directe a été de **2 158 896 m³ en 2014**.

En annexe vous trouverez le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour de l'année 2007 à 2014.

Année	2007	2008	2009*	2010	2011	2012	2013	2014
Production (m ³)	2 977 297	2 954 315	3 246 402	3 464 107	3 216 621	3 165 148	3 161 372	3 162 911
Volume vendu (m ³)	2 157 507	2 114 242	2 293 064	2 279 603	2 335 557	2 271 952	2 186 107	2 158 896
Rendement Brut	72,47	71,56	70,63	65,81	72,61	71,78	69,15	68,26

* intégration des 13 communes du SE CHENOIS.



Le SEBVF enregistrait une augmentation de la production totale et du volume vendu depuis l'année 2009, par l'adhésion des 13 Communes du SE CHENOIS. En 2013, la tendance nationale de baisse de consommation s'était déjà confirmée au SEBVF avec 85 845 m³ consommés de moins qu'en 2012. En 2014, le volume vendu est en recul de 27 000 m³ par rapport à l'année 2013.

c) Performance du réseau :

- **Rendement brut : 68,26 %**

C'est le rapport entre le volume facturé et le volume prélevé au niveau des forages (2 158 896/3 162 911 X 100). **On obtient un rendement brut de 68,26 %** ce qui représente un coefficient de perte de **31,74 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers,...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

Les volumes vendus diminuant, le rendement brut est en baisse en raison de la présence de fuites, corrélées à la pression qui demeure stable sur l'ensemble du réseau et de facto entraîne la dégradation dudit rendement.

- **Rendement net : 68,78 %**

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations).

- **Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : 4,11 m³/j/km (critère AERM 2010 : < 7 m³/j/km)**

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : 4,03 m³/j/km

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements).

- Indice Linéaire de Consommation (ILC) : 8,89 m³/j/km

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : > 66,77 %

Le rendement net doit être supérieur à cette valeur. En 2014, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

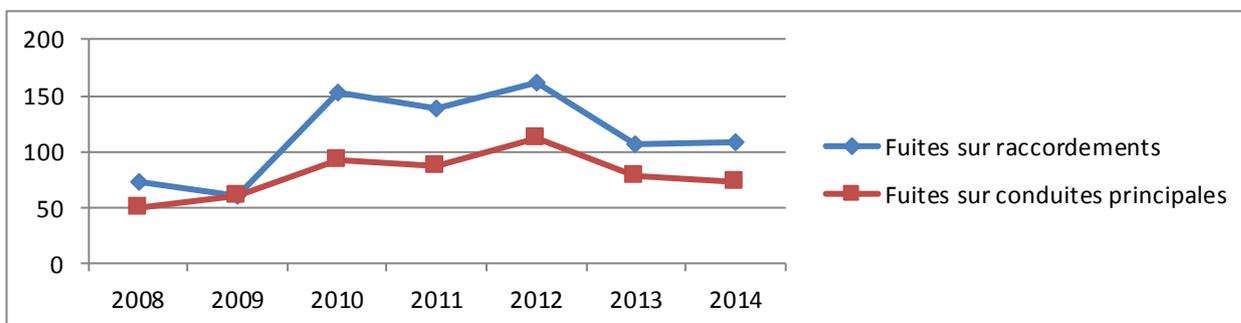
	2011		2012		2013		2014	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 8 forages (m³)	3 216 621	8 813	3 165 148	8 672	3 161 372	8 661	3 162 911	8 666
Facturation abonnés (m³)	2 335 557	6 399	2 271 952	6 225	2 186 107	5 989	2 158 896	5 915
Rendement brut	72,61		71,78		69,15			68,26
Rendement net	73,13		72,31		69,67			68,78
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m³/j/km)		3,60		3,65		3,99		4,11
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m³/j/km)		3,53		3,58		3,92		4,03
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km)		9,61		9,35		9,00		8,89
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC)	66,92 %		66,87 %		66,80 %		66,77 %*	

* le rendement net doit être supérieur à cette valeur

Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du syndicat :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fuites sur raccordements	73	61	152	138	162	106	108
Fuites sur conduites principales	49	61	92	87	112	79	72



De 2010 à 2012, nous avons observé une augmentation significative du nombre d'interventions pour fuites. En 2013, la période hivernale clémente a permis de faire baisser le nombre de fuites. L'année 2014 est dans la continuité de 2013.

d) Personnel du Syndicat :

Nous avons continué d'autre part le cycle de formation du personnel à la fois sur les outils de gestion des abonnés et des différents CACES à renouveler.

En 2015, le renouvellement des CACES demeure toujours une priorité et une formation gestes et postures sera engagée. Le Droit Individuel à la Formation n'a pas été mise en œuvre en 2014 et demeure toujours une priorité pour 2015.

e) Bâtiments :

Des travaux de réfection de la toiture et des crépis de la station 1 de Basse-Vigneulles ont été réalisés en 2014. En 2015, sont prévus les travaux de réfection de la toiture avant de la station de décarbonatation, avec mise en place d'un écran sous toiture. Une étude sur l'accessibilité du Siège a été engagée. Les travaux de réhabilitation de la station de déferrisation de Holacourt ont débuté en mars 2015.

f) Installation des modules chez les particuliers

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau, le système de télé-relève par terminal portable est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés en télérelève au 27.10.2014 sur les différents secteurs :

SECTEURS	Nombre d'Abonnés	Compteurs avec sondes
Secteur BASSE-VIGNEULLES	5 790	3 453
Secteur DUF cités	1 576	1559
Secteur COURCELLES-CHAUSSY	1 353	1 140
Secteur DELME	1 569	959
Secteur PANGE	2 304	834
Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	2 000	775
Secteur SERVIGNY	1 069	486
Secteur GUESSLING-HEMERING	1 065	128
Secteur REMILLY	1 298	843
Secteur LESSE-CHENOIS	1 119	733
TOTAL	19 143	10 910

g) Véhicules

En 2014, nous n'avons pas remplacé de véhicules. En 2015, il est prévu de remplacer le véhicule le plus âgé (Partner 574-AZW-57).

Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
KANGOO	BR-699-MJ	2011	127 174 kms
BIPPER	BR-141-JF	2011	58 544 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	94 550 kms
MASTER	AV-180-RE	2010	91 350 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	116 170 kms
PARTNER	574-AZW-57	2003	306 688 kms
KANGOO	AV-316-WB	2010	103 314 kms
CAMION – Grue Renault	821-BQZ-57	2007	96 036 kms
TRACTOPELLE	/	1999	5 676 h
KANGOO	CH-720-VW	2012	17 997 kms
FORD KA	CJ-618-ZG	2012	17 515 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	195 363 kms
CAMION IVECO – Grue	507 AYT 57	2003	128 408 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	122 712 kms
MINIPELLE avec remorque	75334	2008	2 916 h
MINIPELLE KUBOTA	77279	2008	2 225 h
REMORQUE	368-BZE-57	2008	--
COMPRESSEUR	AV-180-RE	--	396 h
COMPRESSEUR	251-CAG-57	--	418 h

* kilométrages et heures au 24.12.2014

h) Protection de la ressource

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une déclaration d'utilité publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource.

Le forage d' HOLACOURT est règlementairement protégé.

Concernant les Forages de CREHANGE et BASSE-VIGNEULLES, la phase technique de la procédure de protection des captages du Syndicat est achevée. Le rapport définitif de l'hydrogéologue agréée a été transmis à l'ARS courant décembre 2012. La phase dite administrative a été engagée début 2014. L'ARS a fait appel à un prestataire extérieur pour suivre la phase dite administrative. L'établissement des plans et états parcellaires est achevée. La consultation des services est en cours et devrait aboutir à l'enquête publique au début du second semestre 2015.

La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % pour le forage de HOLACOURT et de 40 % pour les Forages de CREHANGE et BASSE-VIGNEULLES.

III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager

a) Taux de conformité des prélèvements d'eau

Les prélèvements ainsi que les analyses d'eau sont réalisés par Eurofins. Le résultat des analyses concernant la qualité de l'eau distribuée est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe les fiches de synthèse des analyses réalisées en 2014 sur les trois unités de distribution. La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau est disponible sur le site internet du Syndicat.

La dépense en analyses d'eau en **2014** s'est élevée à **11 568,29 €HT**.

b) Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapportés au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

En 2014, ce sont 46 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 19 225 abonnés soit 2,39 réclamations /1000 abonnés.

c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

530 abonnés sur un total de 19 225 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau, soit 27,57 abonnés /1000 abonnés. Le temps de coupure moyen est de 5h10 par coupure pour l'année 2014.

d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un branchement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

En 2014, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes sauf pour la pose d'un compteur. Les seuls dépassements constatés sont liés à la configuration des travaux nécessitant des autorisations spécifiques (Permission de voirie...) ou des reports suite à la demande des clients afin de les coordonner avec d'autres travaux.

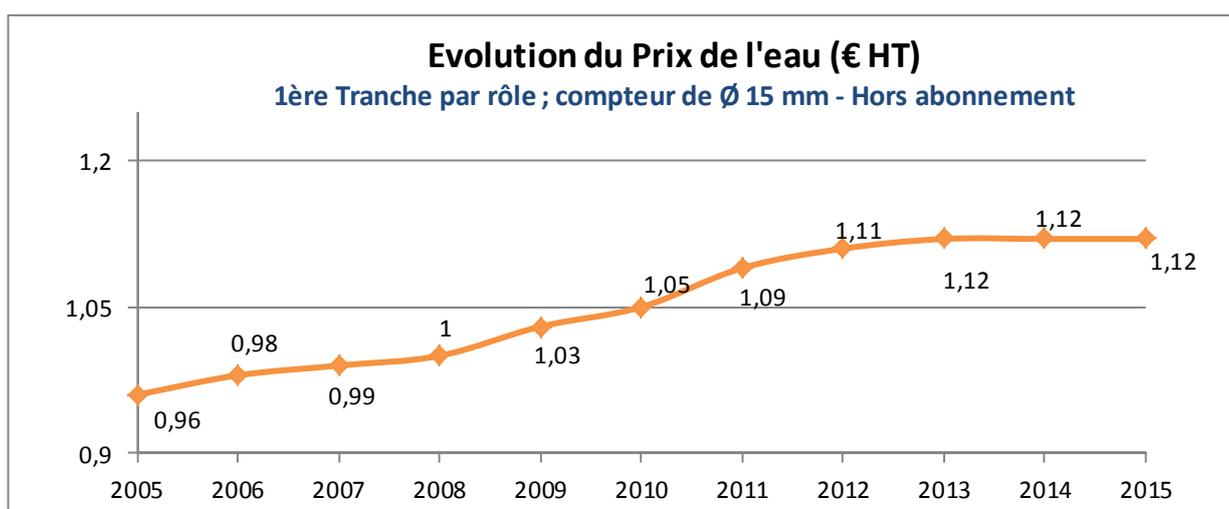
IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevance du m³ d'eau s'élevait en 2014 à **1,12 €** (part eau potable), inchangé par rapport à 2013.

En 2014 le prix du m³ s'élevait à 1,57 € (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) contre 1,55 € en 2013.

En annexe vous trouverez le prix de l'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2014.



Le prix du m³ en 2015 (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) est de 1,59 €

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau depuis 2005, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2015 qui ne comporte que 3 tranches par rôle.

BASE €HT	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<u>EAU</u>											
* de 0 à 50 m ³	0,96 €	0,98 €	0,99 €	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,11 €	1,12 €	1,12 €	--
* de 50 à 110 m ³	0,96 €	0,98 €	0,99 €	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,13 €	1,18 €	1,18 €	--
* de 110 à 375 m ³	0,91 €	0,93 €	0,94 €	0,95 €	0,98 €	1,00 €	1,04 €	1,08 €	1,12 €	1,12 €	--
* de 375 à 550 m ³	0,68 €	0,69 €	0,70 €	0,71 €	0,73 €	0,74 €	0,77 €	0,80 €	0,83 €	0,83 €	--
* au-delà de 550 m ³	--	0,59 €	0,60 €	0,61 €	0,63 €	0,64 €	0,66 €	0,67 €	0,68 €	0,68 €	--
<u>EAU</u>											
* de 0 à 20 m ³	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1,12 €
* de 21 à 375 m ³	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1,16 €
* au-delà de 375 m ³	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	0,70 €
<u>SURTAXE</u>											
<u>AGENCE</u>											
	0,10 €	0,11 €	0,12 €	0,12 €	0,05 €	0,10 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €

ABONNEMENT COMPTEURS											
ABONNEMENT (par mois)											
BASE €HT	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
* Code 1 – Diam. 15 mm	1,94 €	1,98 €	2,00 €	2,02 €	2,08 €	2,83 €	3,33 €	4,33 €	4,33 €	4,48 €	4,55 €
* Code 2 – Diam. 20 mm	2,30 €	2,35 €	2,37 €	2,39 €	2,46 €	3,21 €	3,80 €	4,40 €	5,00 €	5,00 €	5,08 €
* Code 3 – Diam. 30 mm	2,87 €	2,93 €	2,96 €	2,99 €	3,08 €	4,33 €	4,50 €	5,20 €	5,90 €	5,90 €	6,00 €
* Code 4 – Diam. 40 mm	3,78 €	3,86 €	3,90 €	3,94 €	4,06 €	5,06 €	6,00 €	6,90 €	7,80 €	7,80 €	7,92 €
INDUSTRIELS (par rôle)											
* Code 5 – Diam. 60 mm	43,81 €	44,69 €	45,14 €	45,59 €	46,96 €	54,96 €	65,00 €	75,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
* Code 6 – Diam. 80 mm	48,00 €	48,96 €	49,45 €	49,94 €	51,44 €	63,44 €	74,50 €	85,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
* Code 7 – Diam. 100 mm	61,06 €	62,28 €	62,90 €	63,53 €	65,44 €	85,44 €	100,00€	115,00€	120,00 €	120,00 €	120,00 €
* Code 8 – Diam. 150 mm	65,44 €	66,75 €	67,42 €	68,09 €	70,13 €	110,13€	129,50€	150,00€	160,00 €	160,00 €	160,00 €
* Code 9 – Diam. 200 mm	98,15 €	100,11€	101,12€	102,12€	105,18€	145,18€	170,00€	195,00€	200,00 €	200,00 €	200,00 €

A partir du 01.01.2014, le tarif du SEBVF a été appliqué pleinement pour la première fois sur le secteur de LESSE-CHENOIS.

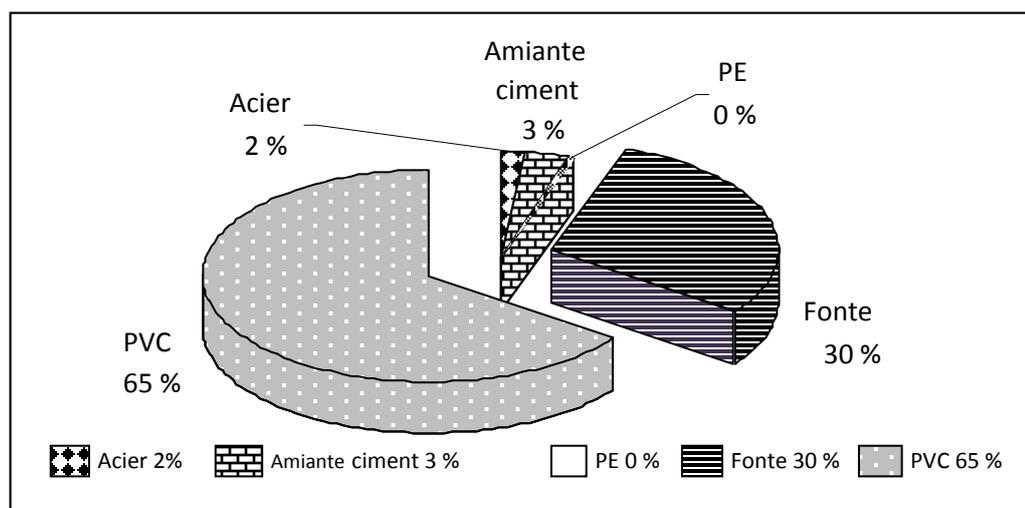
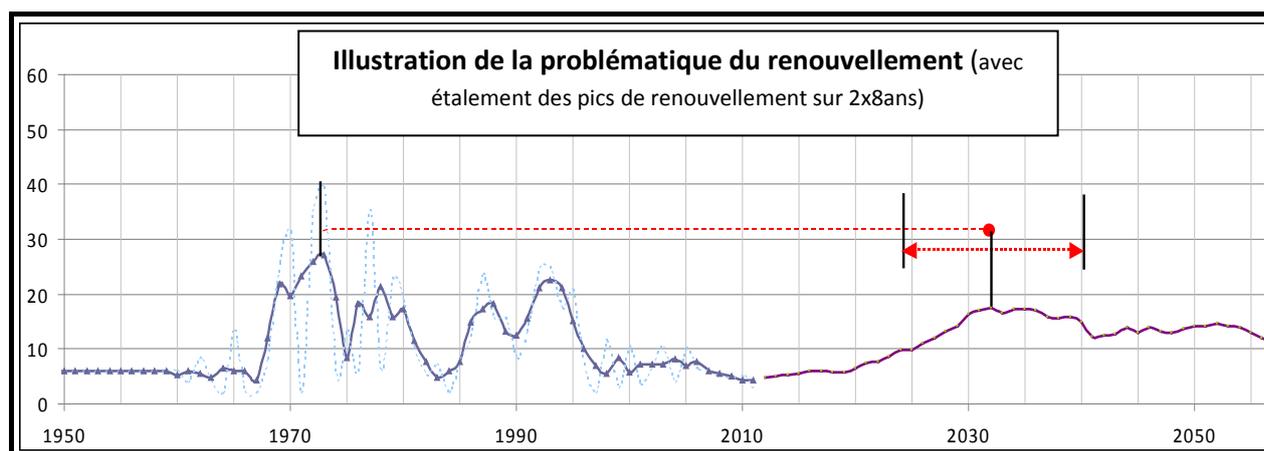
b) Renforcement et extension des conduites / taux de renouvellement

Les travaux suivants programmés en 2014 sont achevés et ont été réalisés par nos équipes, ou dans le cadre de marchés spécifiques ou dans le cadre du marché à bons de commande attribué à KREMEUR TP et au Groupement CHAUVET-DUCHANOIS.

Lieu des travaux	Rues concernées	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccords individuels	Entreprises ayant réalisé les travaux
JALLAUCOURT	Rue Principale Rue de Fresnes Rue du Pâquis Rue du Château	PVC 140 sur 760 ml	40	BARASSI / SEBVF
PUZIEUX	Rue Basse	FRONTE BLUTO 125 sur 305 ml	10	BARASSI / SEBVF

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprise de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2010.

	2010	2011	2012	2013	2014
Reprise de raccordements individuels	218	246	161	115	110
Linéaire de conduites renouvelées (Km)	5,8	2	1,86	0,83	1,065
Taux de renouvellement des conduites (base 670 km)	0,87 %	0,3 %	0,28 %	0,12 %	0,16 %



c) Recettes globales

* Recettes d'exploitation	6 720 718,46 €
* Recettes d'investissement	1 461 816,88 €
Total	8 182 535,34 €

d) Dépenses réelles

* Dépenses d'exploitation :	4 885 189,46 €
* Dépenses d'investissement :	1 435 124,30 €
(dont RAR : 228 603,00 €)	
Total :	6 320 313,76 €

e) Prestations diverses

* en-cours de la dette au 31.12.2014	4 469 581,96 €
* montant des annuités (capital + intérêts) :	772 760,11 €
Pour mémoire annuités de 2013	(839 043,17 €)
• en capital :	575 257,21 €
• en intérêts :	197 502,90 €

f) Investissements réalisés en 2014

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2014 figurent au Compte Administratif 2014.

g) Durée d'extinction de la dette en 2014

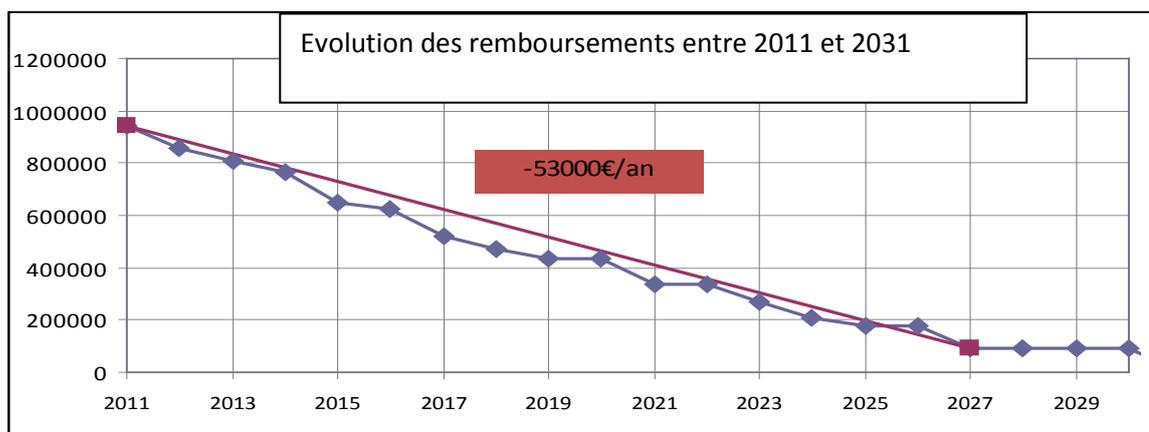
La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. La dernière annuité a pour échéance l'année 2031.

Données nécessaires au calcul :

- Encours total de la dette au 31/12/2014 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **4 469 581,96 €**
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :
8 182 535,34 € - (6 320 313,76 € - 575 257,21 €) = **2 437 478,79 €**

En 2014, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 1,83 ans (4 469 581,96 € / 2 437 478,79 €). En 2013, elle s'élevait à 2,37 ans.

Suite à son étude comparative des services d'eau potable de 31 Collectivités, la FNCCR donne, pour l'exercice 2008, une extinction moyenne de la dette de 2,3 ans.



La réduction de l'endettement permettra :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

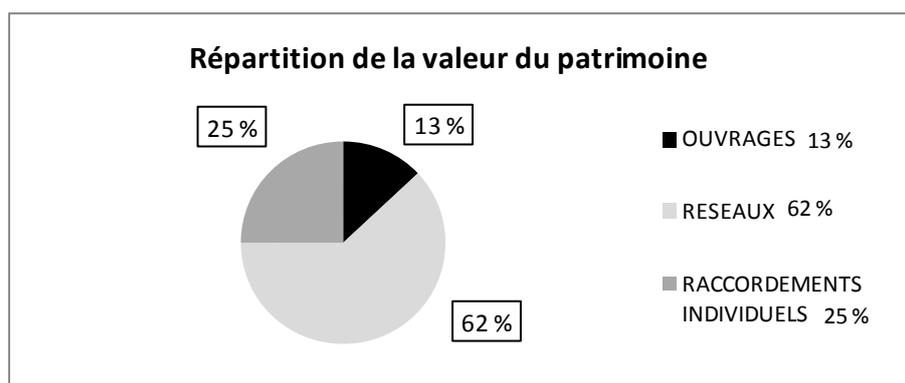
h) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF.

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit environ 3 000 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCORDEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 €
AMORTISSEMENT	0,16 €/m ³	0,49 €/m ³	0,40 €/m ³	1,04 €/m ³ *	/HABITANT

* à comparer au prix du m³ en 2014 (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) : 1,57 €/m³



L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 98 / 120.

i) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2013 est de 112 875,59 €TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2013 est de 4 637 029,03 €TTC.

Calcul de l'indicateur : $112\,875,59 \text{ €TTC} / 4\,637\,029,03 \text{ €TTC} = 0,024$ soit **2,4 %**.

Pour rappel, en 2012 cet indicateur s'élevait à 2,9 % (123 656,08 €TTC / 4 282 438,99 €TTC). Une erreur figure au rapport présenté en 2014 qui fixait cette valeur à 3,04 % (base faite sur montant des recettes en €HT et non en €TTC).

DISCUSSION :

Un délégué : Renouvellement des conduites ?

Monsieur BLANCHARD : Lors des besoins. Pour le moment, accompagnement avec les Communes.

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau du 18.05.2015, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SEBVF en 2014.

II - FINANCES

POINT N° 2.1 – Approbation du Compte Administratif 2014

Rapporteur : Madame STAUB Danièle, Vice-Présidente du SEBVF

Le Compte Administratif 2014 fait apparaître les résultats suivants :

* <u>EXPLOITATION</u> :	- Recettes d'exploitation	6 720 718,46 €
	- Dépenses d'exploitation	4 885 189,46 €
	Résultat <u>excédentaire</u> d'EXPLOITATION 2014 de	1 835 529,00 €
* <u>INVESTISSEMENT</u> :	- Recettes d'investissement	1 461 816,88 €
	- Dépenses d'investissement	1 206 521,30 €
	Résultat <u>excédentaire</u> d'INVESTISSEMENT 2014 de	255 295,58 €

SOIT un RESULTAT EXCEDENTAIRE d'EXERCICE 2014 2 090 824,58 €

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau du 18.05.2015, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2014.

POINT N° 2.2 – Approbation du Compte de Gestion 2014

*Rapporteur : Mme NAFZIGER Yolande, Receveur Syndical, absente excusée
M. BLANCHARD Pierre, Président,*

Je vous donne lecture des différents éléments du Compte de Gestion 2014 :

	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de Clôture de l'exercice 2014
INVESTISSEMENT	443 457,56 €	--	- 188 161,98 €	255 295,58 €
EXPLOITATION	1 251 145,33 €	--	584 383,67 €	1 835 529,00 €
TOTAL	1 694 602,89 €	--	396 221,69 €	2 090 824,58 €

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau du 18.05.2015, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Compte de Gestion 2014.

POINT N° 2.3 – Affectation du Résultat d'Exploitation 2014

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

Le cadre comptable de type M49 fait obligation d'affecter le résultat d'exploitation dès le vote du Compte Administratif de l'année écoulée. Ce dispositif remplace le prélèvement sur ressources ordinaires.

Le résultat de l'exercice est calculé par différence entre les produits et les charges de l'exploitation de l'exercice. L'affectation de ce résultat est destinée :

* soit à financer les charges d'exploitation inscrites au Budget Supplémentaire de l'exercice suivant,

* soit à financer des mesures d'investissement.

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau du 18.05.2015, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à affecter le résultat d'exploitation 2014 d'un montant de 1 835 529,00 € comme suit :

* <i>Affectation complémentaire en réserves</i>	-- €
Compte 1068 - BP 2015 (recettes investissement)	
* <i>Affectation à l'excédent reporté</i>	1 835 529,00 €
Compte 002 - BP 2015 (recettes fonctionnement)	

POINT N° 2.4 – Décision Modificative N° 1

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

Le budget 2015 voté le 29.01.2015 doit être complété de certaines modifications tant en fonctionnement qu'en investissement.

La Décision Modificative s'établit donc comme suit :

EXPLOITATION :

- RECETTES

002 Excédent reporté 115 000,00 €

- DEPENSES

023 Virement à la section d'investissement 127 000,00 €

701249 Reversement redevance Agence de l'Eau 18 000,00 €

615201 Entretien station Décarbonatation - 30 000,00 €

INVESTISSEMENT :

- RECETTES

001 Excédent reporté 5 000,00 €

021 Virement de la section d'exploitation 127 000,00 €

- DEPENSES

**** Programme : OPNI***

21531 Réseaux adduction eau 30 000,00 €

2183 Acquisition matériel informatique 20 000,00 €

2315 Travaux de voies et réseaux (FOULIGNY) 60 000,00 €

*** Programme : 1001 – Réhabilitation des réservoirs**

2313 Travaux neufs de bâtiments

22 000,00 €

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau du 18.05.2015, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative N° 1.

III – POINTS ADOPTES par le BUREAU du 18.05.2015

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

A – Création d'un poste d'Attaché : autorisation de créer le poste d'attaché, IB 379-801, à raison de 35 heures/semaine, à compter du 1^{er} juin 2015, de déclarer la vacance d'emploi auprès de l'organisme compétent, de signer l'arrêté correspondant et de supprimer le poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe.

B – Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe 5/35^{ème} et suppression de deux postes d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe 4/35^{ème} : autorisation de créer le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe à raison de 5/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2015, de déclarer la vacance d'emploi auprès de l'organisme compétent, de signer l'arrêté correspondant et de supprimer les deux postes d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe 4/35^{ème}.

C – Instauration d'une gratification des Stagiaires : autorisation d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la Collectivité pour un stage de plus de 2 mois consécutifs ou non au cours de la même année d'enseignement, de signer les conventions de stage et de procéder au paiement sur le compte budgétaire 6413.

D – Marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation de réservoirs : Afin de définir les orientations budgétaires des années 2016 à 2018, le SEBVF souhaite étudier la possibilité de réhabiliter cinq réservoirs d'eau potable qui présentent des défauts d'étanchéités avérés (intérieur et extérieur). Il s'agit des réservoirs suivants :

- le Réservoir de ZIMMING (semi-enterré 250 m³) alimentant la partie Basse de ZIMMING,
 - le Réservoir de LANDREMONT (Tour 350 m³) alimentant LANDREMONT et SILLY-sur-NIED,
 - le Réservoir d'ARRAINCOURT (Tour 100 m³) alimentant ARRAINCOURT,
 - le Réservoir de LANDONVILLERS (semi-enterré 250 m³), alimentant LANDONVILLERS,
 - le Réservoir de BASSE-VIGNEULLES (Tour 550 m³) alimentant 15 communes (Arriance, Bannay, Bionville-sur-Nied, Bambiderstroff bas, Créhange Village en direct, Elvange, Fouligny, Marange-Zondrange, Guinglange, Hallering, Haute-Vigneulles, Hémilly, Hery, Mainvillers, Many).
- Autorisation** de signer le marché 2015-095-PI/MAPA de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes les pièces afférentes après une mise en concurrence (article 28 du Code des Marchés Publics).

E – Accès Personne à Mobilité Réduite (PMR) au Siège du SEBVF : Trois propositions de travaux ont été étudiées :

Proposition 1 : Création d'un ascenseur et d'une rampe d'accès.

Proposition 1 Bis : Création d'un ascenseur et d'un accès piétons. Le principe est ici le même que pour la proposition 1, à la différence que le portail existant est conservé mais déplacé de façon à créer un accès piétons indépendant de l'accès voitures. Cet accès piéton se ferait par le prolongement de la rampe d'accès le long du mur de façade et serait fermé par un portillon.

Proposition 2 : Création d'un ascenseur avec aménagement d'une nouvelle entrée.

Autorisation de retenir préférentiellement la proposition 1 Bis. En 2016, seront inscrits les crédits nécessaires aux études préalables. Une consultation sera lancée à cet effet. Les travaux seront réalisés en 2017 et début 2018. Pour l'année 2016, les moyens financiers sont consacrés aux travaux de rénovation des réservoirs (au nombre de 5 pour un coût estimé de 545 000,00 €HT).

F – Avenant à la convention d'occupation du domaine de BOUYGUES TELECOM au profit de INFRACOS – Communes de MAIZERY, HAUTE-VIGNEULLES, TRITTELING-REDLACH et VATIMONT : *autorisation* de transférer à la Société INFRACOS les droits et obligations nés dans le cadre de la convention d'occupation du domaine et de signer les avenants des conventions.

G – Convention d'occupation temporaire Commune de MAIZEROY : *autorisation* de signer la nouvelle convention avec FPS TOWERS qui annule et remplace celle conventionnée avec BOUYGUES TELECOM par décision du Bureau Syndical du 16.06.2004. La durée restante de la convention est de 4 ans.

H – Indemnisation des exploitants agricoles : *acceptation* du principe d'une indemnisation forfaitaire de 150,00 € TTC par ouvrage (regard) et autorisation de verser les indemnités aux agriculteurs selon le barème de la FDSEA, perte de récolte Moselle TGV 2011, en fixant à 50,00 € TTC le seuil minimal d'indemnisation d'un exploitant agricole.

I – Créances éteintes : *autorisation* de mandater la somme de 4 837,46 € au compte 6542.

J – Accord cadre : Fourniture d'électricité : *autorisation* d'engager la procédure d'un accord cadre, en procédure formalisée et à signer toutes les pièces afférentes après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Comité PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du 18.05.2015.

IV – DIVERS

Le Président Pierre BLANCHARD informe les délégués des récentes évolutions sur le dossier relatif aux coupures d'eau. La loi Brottes a été confortée par le Conseil Constitutionnel suite à une question prioritaire de constitutionnalité posée par un distributeur privé. Ainsi, il est dorénavant interdit de suspendre la fourniture en eau à un abonné pour sa résidence principale. Cette interdiction ne vaut pas par contre pour les locaux professionnels et les résidences secondaires. Cependant, le Conseil Constitutionnel réaffirme les outils disponibles aux distributeurs dont la réduction de débit. Des modalités précises de mise en œuvre devraient être diffusées au cours de cet été.

ANNEXES

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2014	22
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2014 :	23
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	24
- Secteur Cité Minière (CREHANGE et FAULQUEMONT)	25
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	26
- Secteur de DELME	27
- Secteur de GUESSLING-HEMERING	28
- Secteur de LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	29
- Secteur de PANGE	30
- Secteur de REMILLY	31
- Secteur de SERVIGNY-FRECOURT	32
- Secteur de CHENOIS	33
• Prix de l'eau par secteur en 2014 :	
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	34
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	35
- Secteur de DELME	36
- Secteur de GUESSLING-HEMERING	37
- Secteur de LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	38
- Secteur de PANGE	39
- Secteur de REMILLY	40
- Secteur de SERVIGNY-FRECOURT	41
- Secteur de LESSE-CHENOIS	42
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	43-46
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	47
• Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux en 2014	48
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2014 (Données transmises par l'ARS courant Juillet 2015)	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (forages de BASSE-VIGNEULLES + CREHANGE)	
- Unité de Distribution SEBVF3 (forages de BASSE-VIGNEULLES)	
- Unité de Distribution de CHENOIS	

TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.

ANNEE 2014

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	78 617	100 852	22 235	02.01.2014	31.2.2014
FORAGE 605	4 678 640	5 067 330	388 690	02.01.2014	31.12.2014
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	1 852 678	2 174 655	321 977	02.01.2014	31.12.2014
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	2 918 930	3 449 010	530 080	02.01.2014	31.12.2014
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	2 490 430	2 846 760	356 330	02.01.2014	31.12.2014
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	4 066 070	4 646 250	580 180	02.01.2014	31.12.2014
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	4 501 790	5 257 960	756 170	02.01.2014	31.12.2014
FORAGE HOLACOURT	1 416 672	1 589 154	172 482	02.01.2014	03.11.2014
	0	34 767	34 767	03.11.2014	31.12.2014
TOTAL			3 162 911 m3		

Le Directeur Général des Services,



Hervé STAT.

(1537/2015 NP)

**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS
PAR SECTEUR 2014
(en m3)**

SECTEURS	Nbre Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
			2014/1	2014/2	2014/3	
BASSE VIGNEULLES	5 863	16 887	225 931	241 964	240 427	708 322
INITIAL BTB	1					46 776
COURCELLES-CHAUSSY	1 354	3 670	62 437	68 355	52 598	183 390
DELME	1 568	3 331	50 483	51 348	56 479	158 310
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	2 000	4 532	65 860	72 134	61 169	199 163
CORA	3					14 461
PANGE	2 304	5 257	90 542	84 432	61 854	236 828
REMILLY	1 301	3 057	46 073	47 811	44 126	138 010
SERVIGNY	1 071	2 306	39 182	44 559	42 458	126 199
CITE MINIERE	1 576		47 021	48 547	50 840	146 408
GUESSLING-HEMERING	1 065	2 503	29 681	31 162	25 100	85 943
CHENOIS	1 119	2 451	39 593	44 897	30 596	115 086
TOTAL	19 225	43 994	696 803	735 209	665 647	2 158 896

Secteur BASSE-VIGNEULLES

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2014/1	2014/2	2014/3	
008	ADELANGE	114	222	3 677	3 892	4 062	11 631
029	ARRIANCE	102	244	3 952	4 123	4 384	12 459
047	BAMBIDERSTROFF	485	1058	13 269	12 209	13 514	38 992
048	BANNAY	31	81	637	716	689	2 042
085	BIONVILLE	166	385	5 101	5 654	5 170	15 925
105	BOUSTROFF	64	159	3 181	2 225	3 119	8 525
115	BRULANGE	47	105	1 591	1 829	1 566	4 986
159	CREHANGE	754	4 062	30 113	32 129	29 273	91 515
190	ELVANGE	172	370	6 990	8 135	6 689	21 814
209	FAULQUEMONT	1 708	5 669	80 982	94 072	82 571	257 625
209	INITIAL BTB						46 776
217	FLETRANGE	425	928	12 904	12 958	12 983	38 845
230	FOULIGNY	105	211	4 339	5 250	5 296	14 885
276	GUINGLANGE	147	317	5 550	6 395	5 560	17 505
284	HALLERING	62	118	1 575	1 481	1 524	4 580
297	HARPRICH	104	214	3 401	3 920	2 523	9 844
313	HEMILLY	70	144	3 036	2 952	2 842	8 830
319	HERNY	231	479	7 210	7 627	6 405	21 242
430	MAINVILLERS	144	275	4 276	4 242	4 175	12 693
442	MANY	126	267	3 583	3 636	3 793	11 012
444	MARANGE-ZONDRANGE	156	325	9 119	6 141	24 053	39 313
670	THICOURT	69	149	3 365	4 124	3 280	10 769
673	THONVILLE	25	48	653	666	594	1 913
679	TRITTELING-REDLACH	229	535	6 949	6 381	7 276	20 606
714	HAUTE-VIGNEULLES	210	430	6 327	5 512	5 543	18 382
717	VILLER	117	192	4 151	4 695	3 543	12 389
TOTAL		5 863	16 887	225 931	241 964	240 427	755 098

ANNEE 2014
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur DUF CITE

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2014/1	2014/2	2014/3	
159	CREHANGE	915		28 875	27 476	32 845	89 196
209	FAULQUEMONT	661		18 146	21 071	17 995	57 212
TOTAL		1 576		47 021	48 547	50 840	146 408

ANNEE 2014
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur COURCELLES-CHAUSSY

N ° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2014/1	2014/2	2014/3	
155	COURCELLES-CHAUSSY	1181	3 254	55 849	61 047	44 736	161 632
200	LES ETANGS	173	416	6 588	7 308	7 862	21 758
TOTAL		1 354	3 670	62 437	68 355	52 598	183 390

ANNEE 2014
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur DELME

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2014/1	2014/2	2014/3	
010	ALAINCOURT-la-COTE	70	141	2 380	2 164	2 061	6 605
040	AULNOIS-sur-SEILLE	151	246	3 576	3 449	3 596	10 621
171	DELME	459	1 042	14 010	14 780	17 610	46 400
182	DONJEUX	43	97	1 158	1 251	1 365	3 774
231	FOVILLE	41	99	1 438	1 704	1 484	4 626
349	JALLAUCOURT	76	161	3 160	2 398	3 046	8 604
354	JUVILLE	58	117	2 593	2 945	2 711	8 249
381	LANEUVEVILLE	113	275	3 720	3 623	3 812	11 155
391	LEMONCOURT	37	77	1 812	2 023	2 085	5 920
406	LIOCOURT	69	149	2 131	1 862	2 835	6 828
436	MALAUCCOURT-sur-SEILLE	68	148	3 452	2 387	2 544	8 383
440	MANHOUE	71	140	1 803	1 695	1 921	5 419
472	MONCHEUX	64	152	2 248	2 578	2 923	7 749
525	ORIOCOURT	27	63	804	837	1 061	2 702
559	PUZIEUX	91	186	2 256	3 424	3 401	9 081
727	VIVIERS	61	114	1 923	2 261	1 730	5 914
737	VULMONT	27	44	935	900	852	2 687
755	XOCOURT	42	80	1 084	1 067	1 442	3 593
TOTAL		1 568	3 331	50 483	51 348	56 479	158 310

ANNEE 2014
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur GUESSLING-HEMERING

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2014/1	2014/2	2014/3	
275	GUESSLING-HEMERING	444	948	10 925	11 909	9 711	32 545
549	PONTPIERRE	297	787	8 703	8 913	7 432	25 048
389	LELLING	202	518	5 835	5 901	4 861	16 597
686	VAHL-Lès-FAULQUEMONT	122	250	4 218	4 439	3 096	11 753
TOTAL		1 065	2 503	29 681	31 162	25 100	85 943

ANNEE 2014
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2014/1	2014/2	2014/3	
413	LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	1 693	3 859	57 385	63 685	54 252	175 322
	CORA	3					14 461
762	ZIMMING	307	673	8 475	8 449	6 917	23 841
TOTAL		2 003	4 532	65 860	72 134	61 169	213 624

ANNEE 2014
VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE
(en m3)

Secteur PANGE

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2014/1	2014/2	2014/3	
037	AUBE	120	265	3 611	3 416	4 545	11 572
148	COLLIGNY	156	339	8 134	6 958	5 109	20 201
156	COURCELLES-sur-NIED	506	1 058	17 377	11 342	11 112	39 831
385	LAQUENEXY	425	1 060	17 434	20 988	13 212	51 634
431	MAIZEROY	154	354	7 897	6 938	4 480	19 315
432	MAIZERY	65	204	2 456	2 439	1 399	6 294
533	PANGE	414	946	15 476	15 974	9 002	40 452
654	SILLY-sur-NIED	306	700	11 836	10 693	7 996	30 525
656	SORBEY	158	331	6 321	5 684	4 999	17 004
TOTAL		2 304	5 257	90 542	84 432	61 854	236 828

ANNEE 2014
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur REMILLY

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2014/1	2014/2	2014/3	
020	ANCERVILLE	128	266	3 939	4 160	3 789	11 888
057	BECHY	259	539	7 548	7 951	7 521	23 020
572	REMILLY	914	2 252	34 586	35 700	32 816	103 102
TOTAL		1 301	3 057	46 073	47 811	44 126	138 010

ANNEE 2014

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

Secteur SERVIGNY - FRECOURT

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2014/1	2014/2	2014/3	
055	BAZONCOURT	211	510	7 438	8 388	8 027	23 853
127	CHANVILLE	56	118	1 737	1 822	2 056	5 615
392	LEMUD	191	313	5 223	5 819	5 747	16 789
563	RAVILLE	109	265	4 087	3 617	3 301	11 005
627	SANRY-sur-NIED	131	323	3 985	3 977	4 447	12 409
648	SERVIGNY-Lès-RAVILLE	198	388	8 534	12 641	10 431	31 606
695	VAUDONCOURT	65	143	3 308	3 294	3 528	10 130
718	VILLERS-STONCOURT	110	246	4 870	5 001	4 921	14 792
TOTAL		1 071	2 306	39 182	44 559	42 458	126 199

ANNEE 2014
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur CHENOIS

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2014	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2014/1	2014/2	2014/3	
007	ADAINCOURT	53	118	1 599	1 939	1 256	4 794
027	ARRAINCOURT	62	131	2 016	2 563	1 721	6 300
54	BAUDRECOURT	95	189	3 246	4 005	2 885	10 136
138	CHENOIS	39	65	943	1 106	780	2 829
236	FREMERY	47	66	2 436	3 274	2 276	7 986
293	HAN-sur-NIED	104	253	3 423	3 526	2 210	9 159
328	HOLACOURT	41	71	926	1 317	871	3 114
395	LESSE	95	192	3 805	4 100	3 317	11 222
424	LUCY	111	209	3 999	5 484	3 961	13 444
609	SAINT-EPVRE	54	164	2 417	2 519	2 010	6 946
698	VATIMONT	148	328	4 348	5 237	3 333	12 918
726	VITTONCOURT	162	398	5 591	5 760	3 448	14 799
728	VOIMHAUT	108	267	4 844	4 067	2 528	11 439
TOTAL		1 119	2 451	39 593	44 897	30 596	115 086

PRIX DE L'EAU 2014
SECTEUR BASSE-VIGNEULLES

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Modernisat ion	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
008	ADELANGE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
029	ARRIANCE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
047	BAMBIDERSTROFF	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
048	BANNAY	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,70 €	4,48 €	
085	BIONVILLE	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,70 €	4,48 €	
105	BOUSTROFF	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,705 €				0,10 €	0,09 €	2,78 €	4,48 €	
115	BRULANGE	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,70 €	4,48 €	
159	CREHANGE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
190	ELVANGE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
209	FAULQUEMONT	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
217	FLETRANGE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
230	FOULIGNY	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
276	GUINGLANGE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
284	HALLERING	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
297	HARPRICH	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,705 €				0,10 €	0,09 €	2,78 €	4,48 €	
313	HEMILLY	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
319	HERNY	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
430	MAINVILLERS	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
442	MANY	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
444	MARANGE- ZONDRANGE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
670	THICOURT	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
673	THONVILLE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
679	TRITTELING	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
717	VILLER	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,705 €				0,10 €	0,09 €	2,78 €	4,48 €	

**PRIX DE L'EAU 2014
SECTEUR DE COURCELLES-CHAUSSY**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Modernisat ion	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
155	COURCELLES-CHAUSSY*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €	1,20 €						0,09€	3,17€	4,48€	
200	LES ETANGS	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €	1,35 €						0,09€	3,32€	4,48€	

* Pas de TVA sur l'assainissement

**PRIX DE L'EAU 2014
SECTEUR DE DELME**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	SurtaxeC OM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moderni- sation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
010	ALAINCOURT-la-COTE	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
040	AULNOIS-sur-SEILLE	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
171	DELME	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
182	DONJEUX	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
231	FOVILLE	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
349	JALLAUCOURT	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
354	JUVILLE	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,48 €	
391	LEMONCOURT	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
406	LIOCOURT	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
436	MALAUCOURT-sur- SEILLE	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
440	MANHOUE	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
472	MONCHEUX	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,48 €	
525	ORIOCOURT	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
559	PUZIEUX	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
737	VULMONT	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
755	XOCOURT	1,12 €			0,359 €		0,08 €							0,09 €	1,65 €	4,48 €	
381	LANEUVEVILLE	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,48 €	
727	VIVIERS	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,48 €	

**PRIX DE L'EAU 2014
SECTEUR DE GUESSLING-HEMERING**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moderni- sation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
275	GUESSLING-HEMERING	1,12€			0,407€	0,274€	0,08€		1,913€				0,22 €	0,09€	4,10€	4,48€	
549	PONTPIERRE	1,12€			0,407€	0,274€	0,08€		1,32€				0,16 €	0,09€	3,45€	4,48€	
389	LELLING	1,12€			0,407€	0,274€	0,08€		1,913€				0,22 €	0,09€	4,10€	4,48€	
686	VAHL-Lès-FAULQUEMONT	1,12€			0,407€	0,274€	0,08€		0,88€				0,11 €	0,09€	2,96€	4,48€	

PRIX DE L'EAU 2014
SECTEUR DE LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moderni- sation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
413	LONGEVILLE-Lès- ST-AVOLD	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	
762	ZIMMING	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,45 €	4,48 €	

**PRIX DE L'EAU 2014
SECTEUR DE PANGE**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moderni- sation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
037	AUBE*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €	1,20 €						0,09 €	3,17 €	4,48 €	
148	COLLIGNY	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,30 €				0,16 €	0,09 €	3,43 €	4,48 €	
156	COURCELLES-SUR-NIED*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €	1,10 €					0,09 €	3,07 €	4,48 €		
385	LAQUENEXY	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €	1,22 €					0,15 €	0,09 €	3,34 €	4,48 €	
431	MAIZEROY*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €	2,00 €					0,09 €	3,97 €	4,48 €		
432	MAIZERY*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €	1,50 €					0,09 €	3,47 €	4,48 €	32,00 €	
533	PANGE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,30 €				0,16 €	0,09 €	3,43 €	4,48 €	
654	SILLY-SUR-NIED*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €	1,10 €					0,09 €	3,07 €	4,48 €		
656	SORBEY*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €	1,45 €					0,09 €	3,42 €	4,48 €		

* Pas de TVA sur l'assainissement

**PRIX DE L'EAU 2014
SECTEUR DE REMILLY**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moderni- sation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
020	ANCERVILLE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,41 €				0,17 €	0,09 €	3,55 €	4,48 €	
057	BECHY	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,10 €				0,14 €	0,09 €	3,21 €	4,48 €	
572	REMILLY	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,41 €				0,17 €	0,09 €	3,55 €	4,48 €	

**PRIX DE L'EAU 2014
SECTEUR DE SERVIGNY-FRECOURT**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Modernisa- tion	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
055	BAZONCOURT*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,97 €					0,09 €	2,94 €	4,48 €	
127	CHANVILLE	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,00 €					0,09 €	2,97 €	4,48 €	
392	LEMUD	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,41 €			0,17 €	0,09 €	3,55 €	4,48 €		
563	RAVILLE*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		2,50 €				0,09 €	4,47 €	4,48 €		
627	SANRY-SUR-NIED*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		1,00 €				0,09 €	2,97 €	4,48 €		
648	SERVIGNY-LES-RAVILLE*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		2,50 €				0,09 €	4,47 €	4,48 €		
695	VAUDONCOURT	1,12 €			0,407 €		0,08 €						0,09 €	1,70 €	4,48 €		
718	VILLERS-STONCOURT*	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,50 €				0,09 €	2,47 €	4,48 €		

*Pas de TVA sur l'assainissement

**PRIX DE L'EAU 2014
SECTEUR DE LESSE-CHENOIS**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par MOIS
					Pollution	Moderni sation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
7	ADAINCOURT	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
27	ARRAINCOURT	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
54	BAUDRECOURT	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,70 €	4,48 €	
138	CHENOIS	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,70 €	4,48 €	
236	FREMERY	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,70 €	4,48 €	
293	HAN-sur-NIED	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
328	HOLACOURT	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
395	LESSE	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,70 €	4,48 €	
424	LUCY	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,70 €	4,48 €	
609	SAINT-EPVRE	1,12 €			0,407 €		0,08 €							0,09 €	1,70 €	4,48 €	
698	VATIMONT	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
726	VITTONCOURT	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	
728	VOIMHAUT	1,12 €			0,407 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,96 €	4,48 €	

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015
CHIFFRES 2014

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2014, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de 3,65 € TTC/m³. Ce prix est stable depuis 2 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

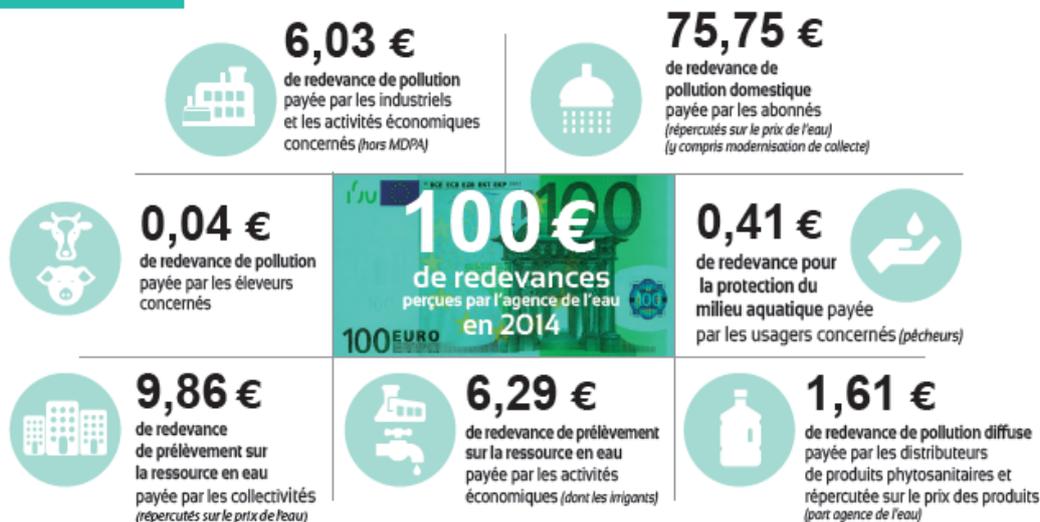
■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 170,81 millions d'euros dont 146,24 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

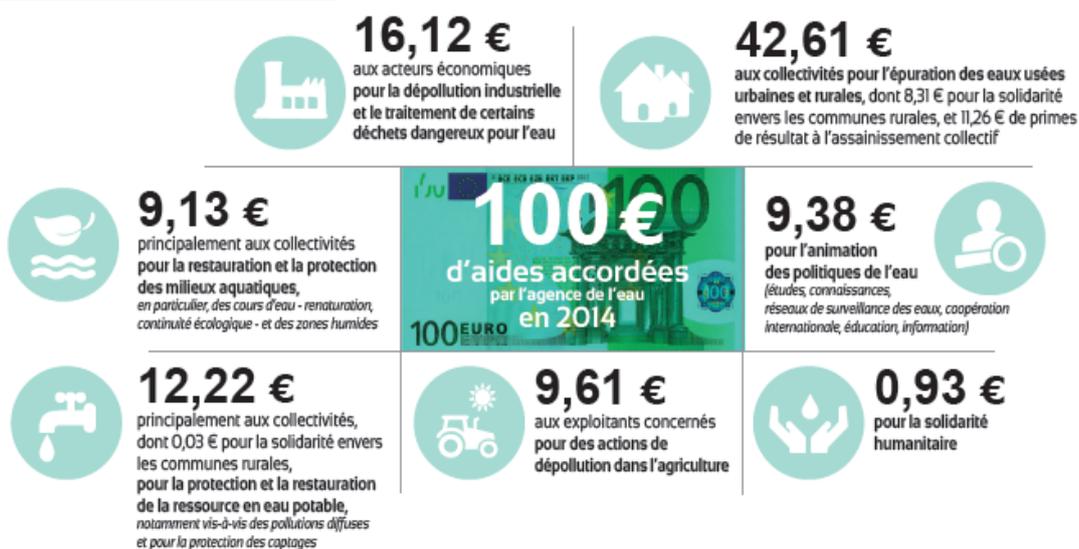
Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2014)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2014)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2014, 83 nouvelles stations d'épuration des eaux usées domestiques ont été mises en service pour traiter l'équivalent de la pollution de quelque 68 000 habitants. Ces installations concernent désormais des collectivités de moins de 500 habitants, l'assainissement des collectivités de plus de 2 000 habitants étant achevé sur le bassin Rhin-Meuse. L'agence de l'eau Rhin-Meuse a également soutenu la réhabilitation de près de 500 installations d'assainissement non collectif.

RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

En 2014, 300 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été restaurés en vue d'améliorer ou de recouvrer leur fonctionnement optimal et leur permettre de jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Sur le bassin Rhin-Meuse ce sont quelque 2 700 kilomètres de cours d'eau qui ont été restaurés depuis 2007.

Pour les zones humides, 700 hectares supplémentaires ont été restaurés grâce au soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. 35 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 27 autres équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration des poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

L'île du Rohrshollen à Strasbourg (67) est un site classé réserve naturelle nationale. Elle est représentative du milieu particulier que sont les forêts alluviales rhénanes. Totalement asséchée depuis de nombreuses années, elle a été remise en eau en 2014 grâce à d'importants travaux. Ce coup de pouce lui permet de jouer de multiples rôles : épuration des eaux, gestion des inondations, développement de la biodiversité...



LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

47 captages prioritaires sur 54 identifiés bénéficient désormais d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau. Dans ce cadre, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les mesures agro-environnementales adoptées par les agriculteurs : remise en herbe, réduction des herbicides et de la fertilisation azotée, conversion biologique, gestion extensive des prairies...

En 2014 et avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, plusieurs communes ont acheté des terrains autour de leurs captages d'eau potable. Ces acquisitions foncières facilitent la mise en place de pratiques agricoles respectueuses des ressources en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu **43 projets** en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2015, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

LES
COMITÉS
DE BASSIN

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Participez en donnant votre avis !



sur **INTERNET**

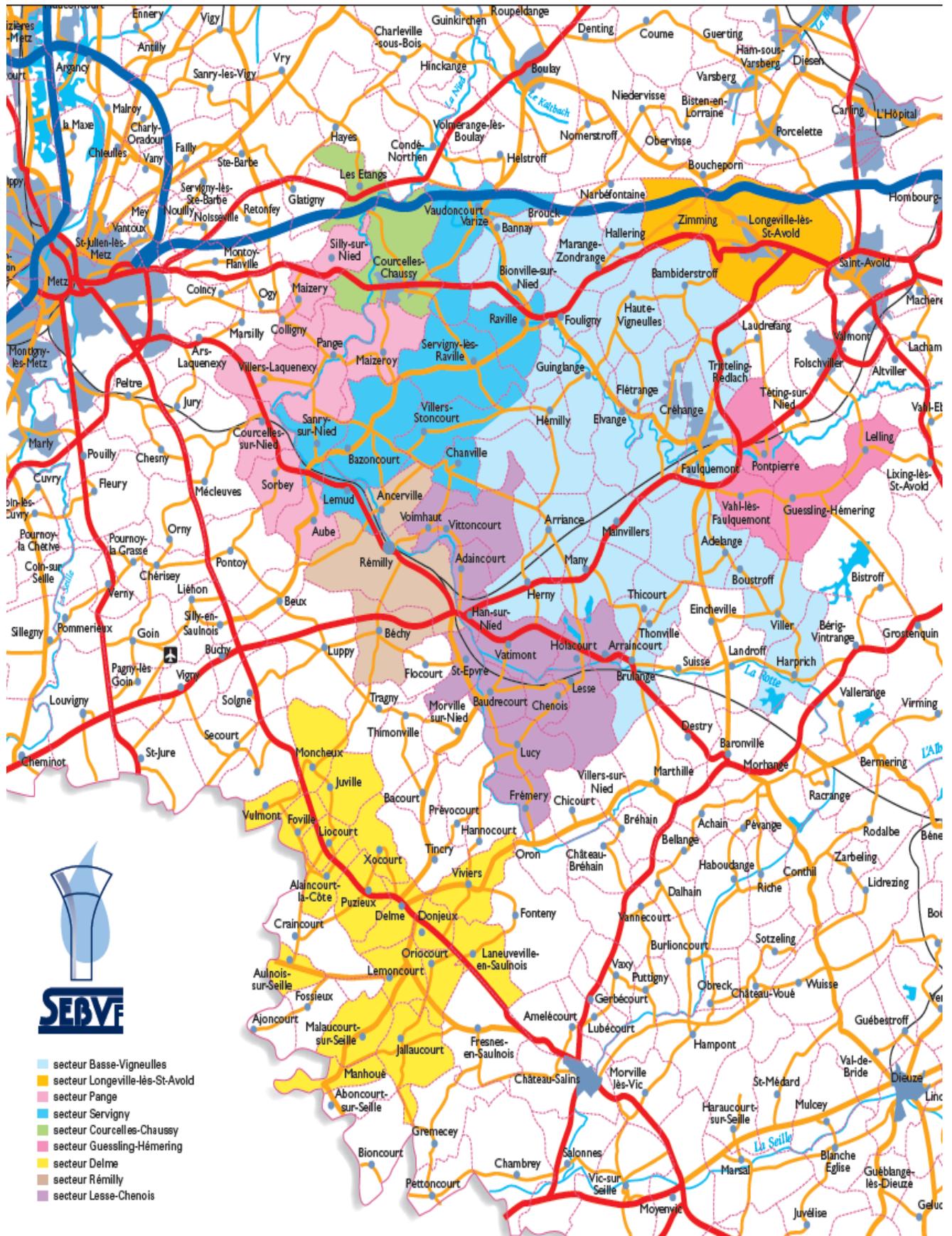
Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.

Pour votre région, retrouvez les documents soumis à consultation et répondez en ligne au questionnaire sur www.lesagencesdeleau.fr

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Carte des Communes du SEBVF par secteurs





**AGENCE REGIONALE DE SANTE LORRAINE
DELEGATION TERRITORIALE DE MOSELLE
Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales**

**27, place Saint-Thiébauld
57045 METZ CEDEX
Standard Régional
Tél : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 87 37 56 56
Courriel: ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr**



PREFECTURE DE MOSELLE

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE ANNEE : 2014

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT S.I.E

L'eau distribuée en 2014 par l'unité de distribution du "CHENOIS" a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

L'eau distribuée en 2014 par l'unité de distribution "SEBVF 2" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité fixée pour le paramètre carbone organique total.

L'eau distribuée en 2014 par l'unité de distribution "SEBVF 3" a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité fixée pour le paramètre carbone organique total.

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)